

Direction Aménagements et végétalisation des Espaces Publics

10, rue de la Gare - 94130 NOGENT SUR MARNE Tél.: 01 43 24 62 54 <u>voirie@ville-nogentsurmarne.fr</u>

DEMANDE D'AUTORISATION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC POUR TRAVAUX (grue mobile ou tout autre véhicule)

Formulaire à adresser au minimum 3 semaines avant l'occupation du domaine public					
DEMAI	NDEUR: 🗆 Par	ticulier			
NOM, PRÉNOM ou DÉNOMINATION SOCIALE (en lettres CAPITALES):					
REPRÉSENTANT(E) DE L'ENTREPRISE (en lettres CAPITALES) :					
Numér	o de SIRET :				
Domicilié(e) : N° Voie :					
Code postal : _ _ Localité :					
Téléphone : _ _ _ _ _ _ Adresse mail :				@	
DEMANDE D'ARRÊTÉ POUR L'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC : DU					UR :
ADRESSE CONCERNÉE: N°: II Voie:					
Type de travaux :					
NOMBRE D'EMPLACEMENTS DE STATIONNEMENT NEUTRALISES :					
		STATIONNEMENT	PAYANT: OUI	□ NON	
☐ Stationnement pour travaux (grue mobile ou tout autre véhicule) :					
REDEVANCE:					
		Avec maintien de la circulation	Avec fermeture totale de la voie	Coût suppression stationnement payant	
	Tarif appliqué	214,93 € (*)	429,86 € ^(*)	7€	
	Mode de calcul	Forfait par ½ journée	Forfait par ½ journée	Par jour / emplacement	
	Unité(s)	214,93 € x 1/2 journée(s)	429,86 € x 1/2 journée(s)	7 € x emplct x jour(s)	
	Redevance TTC	€	€	€	
Observ	ations:				
<u>Attention</u> : L'occupation du domaine public se fera uniquement après autorisation de la commune. La signalisation réglementaire y compris la matérialisation de l'interdiction de stationnement est à la charge du pétitionnaire. Pas d'autorisation délivrée durant la trêve des confiseurs de fin d'année (contactez les services techniques pour connaître la période concernée)					
Le demandeur s'engage à payer la redevance et à se soumettre à la réglementation en vigueur relative à l'occupation du domaine public.					
Fait le Signature (et cachet d'entreprise) :					



10, rue de la Gare - 94130 NOGENT SUR MARNE Tél. : 01 43 24 62 54 voirie@ville-nogentsurmarne.fr

OBLIGATIONS DU DEMANDEUR:

JOINDRE IMPERATIVEMENT UN PLAN COTE:

Le demandeur devra obligatoirement effectuer, un plan coté des installations envisagées, tout en faisant apparaître les propriétés bâties voisines de la propriété considérée, le trottoir et la chaussée également cotés.

OBLIGATIONS DIVERSES:

Je soussigné, auteur de la présente demande, certifie exacts les renseignements qui y sont contenus et m'engage à respecter les prescriptions de l'autorisation qui me sera éventuellement délivrée, à ne pas débuter les travaux avant de l'avoir obtenue, à restituer les lieux dans leur état d'origine à l'échéance de l'autorisation, à régler les redevances d'occupation du domaine public correspondantes.

DEPASSEMENT DU DELAI DE VALIDITE DE L'AUTORISATION :

En cas de dépassement du délai de validité de l'autorisation, une nouvelle demande doit être déposée.

FAUSSE DECLARATION:

Toute fausse déclaration sur cet imprimé entraînera la nullité de la présente demande, il sera alors fait application des pénalités et amendes prévues dans la délibération du Conseil Municipal relative aux droits de voirie.

ABSENCE DE REPONSE:

Faute de réponse de la Mairie dans un délai de deux mois, la demande est réputée refusée.